

## *Séance du dix-neuf juin deux mil dix-huit*

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de Préaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Guy LEVEQUE.

**Date de convocation** : 8 juin 2018.

**Présents** : Alex CHIPAULT, Patricia GABLIN, Eliette MAUDUIT, Pascale BERRUET, Gilles MARC, Jean-Marc FORESTIER, Guy LEVEQUE

**Pouvoirs** : Claude BONAMY a donné pouvoir à Guy LEVEQUE, Michel HERAUD a donné pouvoir à Gilles MARC, Franck D'ATHIS a donné pouvoir à Eliette MAUDUIT

**Secrétaire de séance** : Patricia GABLIN

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2018-06-01**

**Du 19 juin 2018**

#### **Portant sur la location d'une parcelle de terre communale**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une parcelle de terre sera disponible à la location à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018, courrier de Mr Roland KULICH locataire de la parcelle. Il s'agit de la parcelle ZH n°22 d'une superficie de 0ha 61a 64ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'attribuer la parcelle ZH n° 22 à Mr Anthony BOUTEAU demeurant à Villegouin, exploitant des parcelles adjacentes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Un bail sera établi par un notaire selon les mêmes conditions que pour le précédent locataire de cette parcelle.

---

### **Délibération n°2018-06-02**

**Du 19 juin 2018**

#### **Portant sur la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général concernant le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes. C'est un dispositif de solidarité pour l'insertion de jeunes.

Le Conseil Départemental demande une participation financière de la commune sur la base de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de participer financièrement au titre de l'année 2018 pour les jeunes recensés sur la commune.

---

### **Délibération n° 2018-06-03**

**En date du 19 juin 2018**

#### **Portant sur une participation à « La Mission Locale » de Châteauroux**

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de participation financière de La Mission Locale de Châteauroux, territoire dont fait partie la commune. Celle-ci vient en aide aux jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre de l'insertion professionnelle.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de participation financière de La Mission Locale de Châteauroux, territoire dont fait partie la commune. Celle-ci vient en aide aux jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre de l'insertion professionnelle.  
Cette participation s'élèverait à 87,42 €, soit 0.62 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de verser une participation de 87,42 € pour 2018.

---

**Délibération n°2018-06-04**  
**Du 19 juin 2018**  
**Portant sur l'adhésion au GIP Récia**

Vu la loi du 13 mars 2000 relative à la dématérialisation des procédures et leur sécurité,  
Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité de droit,  
Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive approuvée par l'arrêté préfectoral du 6 juin 2017,  
Considérant que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif  
Considérant que le GIP RECIA propose des outils pour le déploiement de l'E-Administration au sein de la Région Centre, en offrant aux collectivités membres un ensemble de services couvrant l'ensemble du processus de dématérialisation,  
Considérant que toute modification de la convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve l'adhésion de la Commune de Préaux au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive, domicilié Parc d'Activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45460 OLIVET, Loiret,

Approuve les termes de la convention constitutive entre la Commune de Préaux et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,  
Prend note du montant de la contribution annuelle au GIP et autorise le Maire à inscrire cette dépense au budget communal en section de fonctionnement,  
Désigne Monsieur Guy LEVEQUE en qualité de représentant titulaire et Monsieur Gilles MARC en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,  
Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

---

**Délibération n°2018-06-05**  
**Du 19 juin 2018**  
**Portant sur l'autorisation du maire à signer les documents afférents au programme CEE**

La Communauté de communes Ecueillé-Valençay est lauréate du programme TEPCV qui propose un dispositif de certificats d'économie d'énergie - CEE PRO INNO 08, visant à améliorer l'efficacité énergétique des secteurs du bâtiment résidentiel et tertiaire, des transports, de l'industrie, de l'agriculture et des réseaux.

Dans ce cadre, la CCEV a signé le 14 décembre 2017 une convention avec la société PME – Penser Mieux l'Energie, afin de l'assister dans la valorisation des travaux en économie d'énergie. La CCEV et les communes de son territoire peuvent donc prétendre à une valorisation financière des travaux engagés dans 4 domaines :

- La rénovation de l'éclairage public
- L'isolation ou le changement de chauffage pour les bâtiments publics
- L'isolation ou le changement de chauffage pour les logements résidentiels individuels
- Le raccordement d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un réseau de

- L'isolation ou le changement de chauffage pour les logements résidentiels individuels
- Le raccordement d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur

PME travaille en partenariat avec la société Capital Energy qui se charge de regrouper les demandes de valorisation des certificats en déposant des dossiers auprès du Pôle National des CEE et en archivant les documents pour les tenir à disposition de l'administration durant le délai légal de 6 ans.

Le Maire propose donc au Conseil municipal de présenter au programme CEE afin de bénéficier d'un financement, les différents projets de réhabilitation (éclairage public).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
Sollicite la CCEV pour participer au programme CEE et bénéficier d'un financement pour les projets communaux d'économie d'énergie.  
Autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à cette participation et à communiquer à la CCEV et à son partenaire PME, Capital Energy, les éléments nécessaires au dépôt des demandes de valorisation des certificats d'économie d'énergie.

---

**Délibération n°2018-06-06**  
**Du 19 juin 2018**  
**Portant sur le prix de la location d'un logement communal**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 5 mars 2018 fixant le prix du loyer du logement communal réhabilité, situé 8 route de Châtillon à Préaux, à 420 € mensuel.  
Actuellement, aucune demande de location n'a été reçue.  
Monsieur le Maire propose donc de revoir le prix de loyer à la baisse.  
Après en avoir délibéré, le Conseil décide de fixer le prix de la location de ce logement à 380 € mensuel et 10 € de charges (entretien de l'assainissement individuel).

---

**Délibération n°2018-06-07**  
**Du 19 juin 2018**  
**Portant sur l'organisation d'une représentation musicale**

Monsieur le Maire propose au conseil d'organiser une représentation musicale avec un chanteur, Mr Dominique SEGUIN. Cette prestation aurait un coût d'environ 300 € et aurait lieu cette année.  
Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'organisation de cette représentation.

---